

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission paritaire de
l'enseignement secondaire libre confessionnel.**

A.Gt 03-11-1993 M.B. 17-12-1993

modifications:

A.Gt 05-12-94 (M.B. 08-03-95)

A.Gt 24-11-97 (M.B. 29-01-98)

A.Gt 02-04-98 (M.B. 04-08-98)

A.Gt 11-03-99 (M.B. 23-11-99)

A.Gt 08-03-01 (M.B. 13-06-01)

A.Gt 03-12-01 (M.B. 28-02-02)

A.Gt 22-11-95 (M.B. 23-01-96)¹

A.Gt 09-01-98 (M.B. 05-03-98)

A.Gt 16-07-98 (M.B. 14-10-98)

A.Gt 30-05-00 (M.B. 15-09-00)

A.Gt 13-06-01 (M.B. 11-08-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 91 et 93 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 février 1993 relatif aux commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, en date du 25 octobre 1993,

Arrête :

*modifié par A.Gt 05-12-1994; A.Gt 24-11-1997 ; A.Gt 09-01-1998 ; A.Gt 16-07-1998
remplacé par A.Gt 11-03-1999 ; modifié par A.Gt 30-05-2000 ; A.Gt 13-06-2001 ;
A.Gt 03-12-2001*

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission paritaire de l'enseignement secondaire libre confessionnel, ci-après dénommée «La Commission paritaire» :

- en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

M. Marc Dallemagne;
M. Etienne Florkin;
M. Pierre Jacques;
Mme Nicole Kuhn;
M. Joseph Lempereur;
M. André Limbort Langendries;
Mme Colette Marquet;
M. Daniel Salomon;
M. Thierry Thirionnet;
M. Jean-Pierre Vandenschrick;
M. Jean-Marie Willot;

- en tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

¹ même texte dans A.Gt 15-12-95 (M.B. 14-02-96)



Mme Bénédicte Beauduin;
M. Gérard Bouillot;
M. Bernard Delcroix;
M. Baudouin Duelz;
M. Philippe Englebert;
Mme Marie-Jeanne Fonze Medaet;
Mme Danièle Gielis;
M. Gilbert Kaye;
M. Philippe Laoureux;
M. Philippe Mottequin;
M. Stéphane Vanoirbeck;

- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Prosper Boulange;
M. André Brull;
Mme Annie Colarte;
M. Bernard Detimmerman;
M. Jean Bernier;
M. Charles Malisoux;
M. Paul Mouchamps;
M. Philippe Poncin;
M. Paul Doneux
M. Denis Caudron;
M. Jean-Pierre Bakx;

- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

Mme Anne-Françoise Vangensbergt;
M. Eric Broctcooren;
Mme Bernadette Devillé ;
M. Marc Soblet;
Mme Karine Durieux-Guening;
M. Raymond Marchand;
M. Philippe Gérard;
M. Luc Vanlanduyt;
M. Michel Berhin;
M. Edouard Gérard;
M. Joan Lismont.

modifié par A.Gt 02-04-1998 ; remplacé par A.Gt 08-03-2001

Article 2. – M. Jean-Louis Richard, conciliateur social au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé président de la Commission paritaire.

M. Jean-Marie Fafchamps, conciliateur social adjoint au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé vice-président de la Commission paritaire.

Article 3. - Monsieur Christian NOIRET, Secrétaire d'Administration au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé référendaire auprès de la Commission paritaire.

Article 4. - Madame M. LAMOULINE, Conseiller adjoint au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommée secrétaire de la Commission paritaire.

Monsieur Eugène JADOUL, Secrétaire d'Administration au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé secrétaire adjoint de la Commission paritaire.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

